



COMMUNE DE PENTHALAZ  
Conseil communal

**Rapport de la commission « Indemnités du Conseil Communal » sur le préavis du bureau du Conseil Communal n° 1-2021, relatif à la fixation des traitements et indemnités du Conseil Communal pour la législature 2021 - 2026**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission « Indemnités du Conseil Communal », composée de Mesdames Antonino Dolores, Dénéreaz Anne-Marie, Ponti Patrizia, Savci Funda, Thibaud Victoria et de Messieurs Gacond Philippe et Stoller Jean-Luc s'est réunie sur convocation de la Municipalité, le mercredi, 1.9.2021 à 1900h à la salle au sous-sol de la Maison de commune afin de débattre et prendre position sur ce préavis. Monsieur Stoller Jean-Luc était excusé. Madame Codina Cervelin Valérie représentait la Municipalité. En tant qu'ancienne présidente du Conseil Communal elle a participé à l'élaboration du préavis.

En parcourant le document nous avons pris connaissance des éléments d'appréciation fournis pour établir la nouvelle grille des indemnités de 2021 à 2026. Pour valoriser le travail du rapporteur, cette indemnité passe de CHF 30.- à CHF 40.-. En tenant compte également de la comparaison entre les communes figurant dans le tableau fourni, ces éléments nous paraissaient raisonnables et pertinents. Une courte discussion portait principalement sur 2 points :

1) Avec le forfait justement augmenté de la secrétaire à CHF 5000.-, nous pourrions nous retrouver avec une autre indemnité maximale de CHF 5000.- pour la suppléance du secrétariat en cas d'incapacité totale de la secrétaire à remplir sa fonction.

La commission a considéré que cela était acceptable le cas échéant.

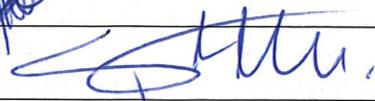
2) La question d'une prise en charge des frais de garde pour les enfants dont les parents veulent participer au Conseil Communal a été soulevée.

Après discussion ce point n'a pas été retenu.

**Conclusions**

Au vu de ce qui précède, la commission « Indemnités du Conseil Communal », à l'unanimité des Membres présents, vous invite, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir accepter les conclusions du préavis 1 – 2021 relatif à la fixation des traitements et indemnités du Conseil Communal pour la législature 2021 - 2026 tel que présenté par le bureau du Conseil et après avoir entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet.

Penthelaz, 4.10.2021

Antonino Dolores		Savci Funda	
Dénéreaz Anne-Marie		Stoller Jean-Luc	
Gacond Philippe, rapporteur		Thibaud Victoria	
Ponti Patrizia			